



Afrique australe

Environnement opérationnel

La consolidation de la paix, associée à des progrès constants dans la réalisation de solutions durables – notamment par le rapatriement librement consenti – a entraîné une réduction considérable dans le nombre de personnes réfugiées en Afrique australe au cours des dix dernières années. En 2009, le HCR continuera à rechercher des solutions globales pour les réfugiés, notamment sous forme d'intégration sur place. Le Haut Commissariat renforcera également les capacités nationales de protection et s'attachera à gérer les problèmes posés par les flux migratoires mixtes.

Les événements au Zimbabwe et leur impact humanitaire sur les pays voisins resteront probablement une exception dans le contexte général de progrès vers la paix et la stabilité en Afrique australe. Des groupes importants de Zimbabwéens quittent leurs pays depuis plusieurs mois, fuyant des conditions économiques, sociales et humanitaires de plus en plus désastreuses. L'agitation politique et les violations des droits de l'homme ont obligé bon nombre d'entre eux à rechercher une protection en tant que réfugiés dans des pays voisins.

Le HCR a mis en place des plans d'urgence et des dispositifs d'intervention pour faire face à l'afflux de réfugiés zimbabwéens dans les États limitrophes. L'Organisation et ses partenaires ont également collaboré pour répondre aux besoins humanitaires des Zimbabwéens déjà présents en Afrique du Sud. Ayant pris toutes les mesures pour parer à de possibles afflux de réfugiés en provenance du Zimbabwe, le HCR est également prêt à faire face à des évolutions plus positives, qui permettraient aux Zimbabwéens de regagner leur pays et de participer à sa reconstruction.

En 2009, l'Afrique du Sud restera confrontée aux problèmes causés par les violences xénophobes qui ont éclaté à Johannesburg en mai 2008 et qui ont rapidement gagné d'autres régions du pays. Ces attaques ont coûté la vie à 62 personnes et entraîné le déplacement de quelque

Afrique du Sud

Angola

Botswana

Comores

Lesotho

Madagascar

Malawi

Maurice

Mozambique

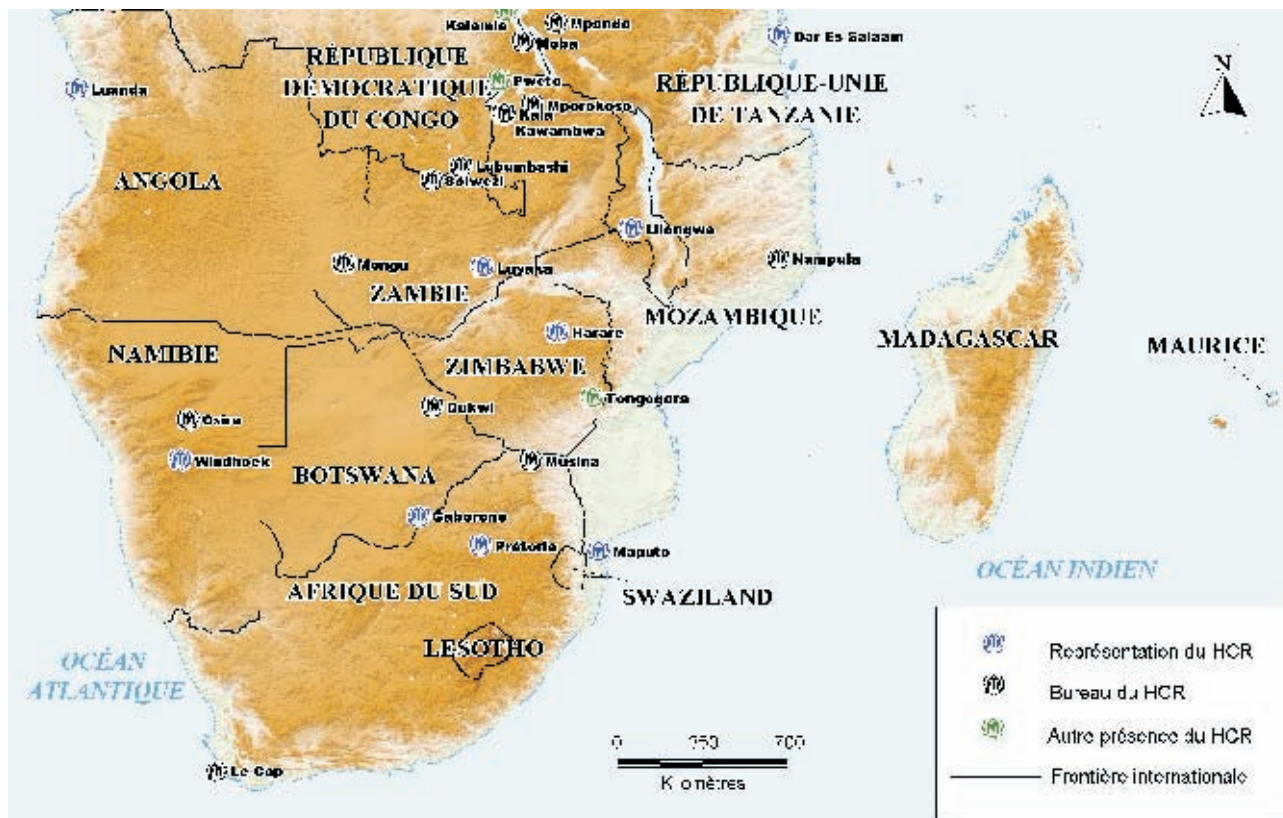
Namibie

Seychelles

Swaziland

Zambie

Zimbabwe



46 000 étrangers, dont des réfugiés et des demandeurs d'asile, à travers le pays. En étroite collaboration avec les autorités, les institutions des Nations Unies, les ONG et d'autres partenaires, le HCR a prodigué protection et assistance aux personnes touchées, et a fourni une expertise technique pour la gestion des sites et l'enregistrement. Le nombre de personnes déplacées vivant sur des sites temporaires a été réduit, mais l'engagement incessant du HCR sera nécessaire pour lutter contre les causes profondes de ces explosions de violence.

Stratégie

Le HCR entend rechercher des solutions globales en Afrique du Sud, en associant le rapatriement librement consenti, l'intégration sur place et la réinstallation de telle sorte que ces solutions se renforcent mutuellement. L'une des principales difficultés consistera à faciliter la réinstallation des réfugiés qui ont besoin de cette solution, sans pour autant réduire l'intérêt des réfugiés pour l'intégration sur place ou ralentir le rythme des rapatriements. Les programmes d'assistance du HCR seront de plus en plus orientés vers l'autosuffisance, ce qui aidera les réfugiés à tirer parti des nouvelles occasions qui se présentent, concernant l'intégration sur place dans certains pays.

Par ailleurs, le HCR continuera en 2009 à promouvoir le rapatriement vers le Burundi et à faciliter les retours vers la République démocratique du Congo (RDC). L'opération de rapatriement des réfugiés angolais menée par le HCR a pris fin en 2007, mais l'aide de l'Organisation sera sans doute à nouveau requise pour faciliter les retours depuis la RDC, la République du Congo et la Zambie. Une telle intervention répondrait aux souhaits de certains réfugiés angolais et

pourrait contribuer à créer des opportunités d'intégration sur place pour d'autres, en particulier en Zambie. La recherche de solutions devra progresser rapidement, car l'histoire des réfugiés angolais touche à sa fin et la cessation du statut est actuellement envisagée pour les réfugiés angolais restants.

Le HCR continuera à contribuer au renforcement des capacités nationales de protection, en mettant l'accent sur le développement des systèmes de détermination du statut de réfugié et d'enregistrement. Il travaillera directement avec les gouvernements en vue de mettre en place les cadres juridiques et institutionnels nationaux nécessaires pour garantir une protection efficace. Le Haut Commissariat collaborera également avec des ONG nationales, des partenaires de la société civile, des établissements universitaires et des organisations de défense des droits de l'homme pour lutter contre la montée de la violence et sensibiliser l'opinion publique au sort des réfugiés et à leur besoin de protection. La mise en place de nouveaux partenariats et la recherche d'approches créatives pour répondre aux flux migratoires mixtes viendront compléter ces efforts.

Dans le cadre de sa stratégie de régionalisation pour l'Afrique, le HCR a renforcé les capacités de gestion et de coordination du Bureau régional de Pretoria pour lui permettre de mieux guider et soutenir les opérations dans la sous-région. L'équipe de spécialistes techniques du bureau de Pretoria a été renforcée pour apporter un appui total dans des secteurs clés tels que les services communautaires, la réinstallation, l'enregistrement, la santé, et le VIH et le sida. L'intégration des critères d'âge, de genre et de diversité dans les tâches de planification, d'exécution, de suivi et d'évaluation des programmes constitue un aspect central de la stratégie de l'équipe.

Contraintes

Les flux mixtes de migrants et de demandeurs d'asile sollicitent très fortement les institutions nationales d'asile et contribuent à répandre des idées fausses sur les réfugiés qui ont besoin de protection. Le Malawi, le Mozambique et le Zimbabwe, parmi d'autres pays d'Afrique australe, connaissent d'importants mouvements de transit depuis la Corne de l'Afrique. Des individus originaires de la Corne de l'Afrique déposent des demandes d'asile et bénéficient d'une assistance, mais poursuivent leur chemin, vraisemblablement vers l'Afrique du Sud, sans attendre que leurs demandes soient traitées. Ce phénomène amoindrit le soutien des fonctionnaires à l'institution de l'asile et au cadre national de protection. Il suscite également dans les communautés d'accueil, surtout en Afrique du Sud, des tensions croissantes qui affaiblissent la protection et font obstacle à l'intégration sur place des réfugiés.

Opérations

Les programmes du HCR en **Afrique du Sud** et en **Zambie** sont présentés dans des chapitres distincts. Les opérations en Afrique australe concernent 14 pays.

L'**Angola** prodigue l'hospitalité à quelque 12 600 réfugiés, majoritairement des Congolais ayant fui les conflits qui agitaient la province du Katanga au cours des années 1970. En 2009, le HCR discutera avec les autorités angolaises des options envisageables pour l'intégration sur place de ces réfugiés de longue date. Dans le même temps, le Haut Commissariat collaborera avec le Gouvernement angolais et les gouvernements de la RDC, de la République du Congo et de la Zambie afin de faciliter le rapatriement librement consenti et la réintégration des réfugiés angolais qui souhaitent regagner leur pays.

L'Angola est l'un des pays africains qui connaît actuellement la croissance économique la plus rapide et

attire de ce fait de plus en plus de migrants et de demandeurs d'asile. Quelque 4 000 réfugiés et demandeurs d'asile originaires de 22 pays différents sont actuellement accueillis dans le pays et dans ce contexte, la priorité du HCR en 2009 sera de renforcer les capacités des institutions nationales d'asile. Le Haut Commissariat prônera également l'adoption d'une nouvelle législation et la révision de la loi de 1990 sur l'asile.

Au nord du **Botswana**, la zone d'installation de Dukwi abrite quelque 2 500 réfugiés, principalement originaires d'Angola, de Namibie, de Somalie et du Zimbabwe. Environ 250 réfugiés vivent en dehors de la zone et sont pour la plupart autosuffisants. En 2009, le HCR encouragera le Gouvernement du Botswana à autoriser l'intégration sur place des réfugiés angolais demeurés dans le pays. Les autres objectifs du Haut Commissariat sont d'aider le Botswana à actualiser sa législation nationale sur les réfugiés, de mettre en œuvre des programmes de formation à la détermination du statut de réfugié pour le Comité consultatif sur les réfugiés et de transférer aux autorités la responsabilité de l'enregistrement des réfugiés.

Le **Malawi** accueille environ 9 700 réfugiés et demandeurs d'asile, provenant essentiellement de la région des Grands Lacs. La plupart d'entre eux sont installés au camp de Dzaleka et ont peu de possibilités de parvenir à l'autosuffisance. La législation malawienne ne prévoit pas l'intégration des réfugiés sur place. Le transfert de la fonction de détermination du statut de réfugié au ministère de l'Intérieur est en bonne voie, mais le HCR devra probablement maintenir son assistance en termes de formation et de renforcement des capacités en 2009.

Selon les statistiques des autorités, le **Mozambique** prodigue l'hospitalité à quelque 3 130 réfugiés et 4 100 demandeurs d'asile, principalement originaires du Burundi, de la République du Congo, de la RDC, du Rwanda et de la Somalie. Environ 69 pour cent d'entre eux vivent au camp de Maratane, les autres résidant en zone urbaine. Après les élections nationales de mars 2008 et les troubles qui ont suivi, les Zimbabwéens ont été de plus en plus nombreux à gagner le Mozambique, certains d'entre eux déposant des demandes d'asile.



Après avoir été déplacés dans le camp de Dzaleka, au Malawi, suite à la fermeture du camp Luwani, des réfugiés fabriquent des briques en terre pour construire de nouvelles maisons.

Situation au Zimbabwe

Environnement opérationnel

Le Zimbabwe est aujourd'hui à la croisée des chemins. L'accord de partage du pouvoir conclu en septembre 2008 par le *Zimbabwe African National Union - Patriotic Front* (ZANU-PF) et le *Movement for Democratic Change* (MDC) a suscité un regain d'optimisme quant à l'avenir du pays et à ses possibilités de relèvement. Néanmoins, les progrès se font attendre et il y a lieu de craindre que cette impasse politique ne perdure, ce qui risquerait d'entraîner à nouveau des déplacements forcés, notamment des exodes de réfugiés.

Objectifs principaux

Du fait des incertitudes qui planent sur l'avenir du Zimbabwe, le programme supplémentaire pour 2009 se veut avant tout souple, afin de servir trois objectifs essentiels. Premièrement, le HCR conservera un niveau de préparation élevé en prévision de possibles afflux de réfugiés. Ensuite, il prêtera son concours aux gouvernements et aux représentants de la société civile dans les pays avoisinants, afin de garantir l'accès des réfugiés et des demandeurs d'asile zimbabwéens à la protection, à une assistance élémentaire et à des services essentiels. Enfin, le Haut Commissariat amplifiera les programmes lancés à la fin de l'année 2008 pour répondre aux besoins des personnes déplacées à l'intérieur du Zimbabwe, ainsi que ceux des réfugiés et d'autres individus revenant de l'étranger.

Stratégie et activités

Le budget du HCR pour la situation au Zimbabwe est financé au titre d'un programme régional supplémentaire.

En Afrique du Sud, au Botswana, au Mozambique et en Zambie, le HCR entend actualiser régulièrement ses plans d'urgence et renforcer ses moyens d'intervention, en collaboration avec les gouvernements, les institutions des Nations Unies et d'autres partenaires humanitaires. Le Haut Commissariat suivra la gestion des frontières et dispensera une formation sur la problématique des réfugiés à des fonctionnaires. Il aidera les pouvoirs publics et ses autres partenaires à prendre en charge les besoins les plus pressants des réfugiés, des demandeurs d'asile et d'autres Zimbabwéens.

Le coordonnateur résident et coordonnateur humanitaire des Nations Unies au Zimbabwe a

organisé un atelier sur la procédure d'appel global à Harare les 6 et 7 octobre 2008. Ceci a permis à la communauté humanitaire de définir les besoins, les priorités et les responsabilités interorganisations en vue d'une action future. Dans ce cadre interorganisations, le HCR s'est déclaré prêt à jouer un rôle plus important dans la réponse aux défis du déplacement, en soulignant le lien qui unit manifestement les solutions pour les déplacés internes, les réfugiés rapatriés et les autres personnes relevant de sa compétence.

Le Haut Commissariat cherchera à améliorer la protection, ainsi que les conditions de vie, des Zimbabwéens déplacés et à faciliter la réintégration pacifique et durable des déplacés internes et des rapatriés. Ses principales activités consisteront à mener des évaluations, à rassembler des données, à établir le profil des populations déplacées ; à promouvoir l'adhésion aux Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays en menant une action de sensibilisation et de renforcement des capacités à tous les niveaux de l'État, de la société civile et des communautés locales ; à constituer un réseau de travailleurs communautaires afin d'évaluer et de suivre les déplacements de population, la situation humanitaire et le processus de retour et de réintégration ; et à assurer une protection - juridique, physique et matérielle - en adoptant une démarche axée sur la collectivité.

De concert avec les autorités, les organisations de la société civile et les dirigeants des communautés, le HCR dispensera des conseils juridiques au moyen d'antennes mobiles et appuiera les initiatives de réconciliation locales. Le Haut Commissariat s'attachera à prévenir et à contrer la violence sexuelle et sexiste et mettra l'accent sur les activités relatives au VIH et au sida. L'appui à la réintégration comprendra des initiatives de renforcement des moyens d'existence, telles que des activités génératrices de revenus à petite échelle, qui viendront compléter les efforts de plus grande envergure destinés à favoriser le relèvement rapide. Le HCR distribuera également des produits non alimentaires de première nécessité.

Coordination

Le projet sera exécuté en coordination avec des institutions des Nations Unies, l'OIM et des partenaires de la société civile, et en étroite consultation avec le Gouvernement.

En étroite collaboration avec les autorités mozambicaines, le HCR s'est attaché à mettre au point une stratégie d'autosuffisance pour réduire la dépendance des réfugiés à l'égard de l'aide humanitaire et faciliter leur intégration sur place. L'Organisation aide également le Gouvernement à renforcer ses capacités de protection, d'assistance, de détermination du statut de réfugié et d'autres prestations de services aux réfugiés et demandeurs d'asile.

La **Namibie** accueille quelque 8 000 réfugiés, majoritairement angolais ; environ 6 600 d'entre eux vivent au camp d'Osire, les 1 400 autres résidant dans divers endroits. Depuis 2006, le HCR discute avec le Gouvernement des options envisageables pour permettre l'intégration sur place de ces réfugiés. Les pourparlers progressent lentement mais l'intégration sur place demeure la solution durable la plus viable pour ces réfugiés de

longue date. Le HCR continuera à aider le Gouvernement à renforcer ses capacités d'enregistrement et de détermination du statut de réfugié ainsi que ses prestations dans les secteurs de la santé, de l'éducation, des services communautaires et de la sécurité alimentaire. L'on espère que les institutions namibiennes assumeront la responsabilité de la plupart de ces activités d'ici 2010.

Le HCR recherchera des solutions durables pour le petit nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile présents dans les **États insulaires de l'Océan Indien**, à savoir les **Comores, Maurice, les Seychelles et Madagascar**, et offrira une assistance par l'intermédiaire des bureaux du PNUD aux Comores et à Madagascar.

Au **Swaziland**, le HCR examinera la possibilité de réduire progressivement son assistance à un millier de réfugiés, autosuffisants pour la plupart, compte tenu de l'augmentation des dépenses publiques au profit des déplacés. Au cours des attaques xénophobes de mai 2008 en Afrique du Sud, 18 réfugiés somaliens se sont enfuis au Swaziland pour y solliciter une protection.

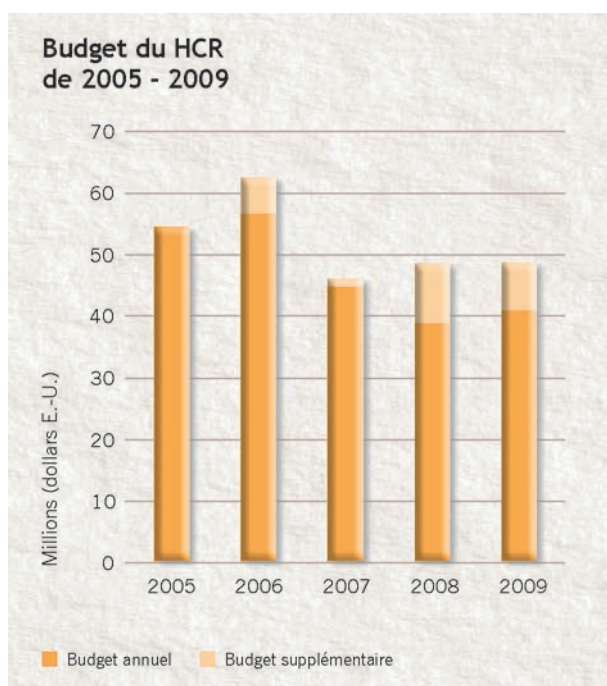
Au **Zimbabwe**, quelque 3 340 réfugiés et demandeurs d'asile vivent au camp de Tongogara, et 1 720 résident en zone urbaine. La majorité d'entre eux sont originaires de la RDC. Entre le milieu de l'année 2005 et février 2008, les autorités zimbabwéennes ont reçu au total 8 500 demandes d'asile de la part de ressortissants éthiopiens et somaliens ; cependant, ceux-ci ont presque tous abandonné leurs demandes et quitté le pays avant les entretiens d'éligibilité, probablement pour gagner l'Afrique du Sud.

L'impasse politique et la dégradation de la situation socio-économique au Zimbabwe, notamment l'hyperinflation, posent d'importants problèmes opérationnels au HCR. Les restrictions limitant les activités des ONG pendant la période électorale et post-électorale ont encore réduit l'espace humanitaire dans le pays, même si ces contraintes n'ont pas eu d'incidence sur les opérations menées au camp de Tongogara. Le HCR est prêt à faire face à l'évolution de la situation au Zimbabwe, qu'elle génère des exodes de réfugiés plus

importants en direction des États voisins ou offre au contraire des possibilités de rapatriement et de réintégration des personnes qui ont fui le pays.

Informations financières

Les besoins financiers du HCR ont augmenté en 2006, principalement en raison du rapatriement en Angola. Le budget incluait un programme supplémentaire, dont plus de la moitié était destinée à des activités en rapport avec le rapatriement, en particulier pour les programmes en Angola et en Zambie. Le budget a commencé à diminuer lors de la conclusion de l'opération de rapatriement en Angola. Le budget 2009 est destiné entre autres choses à financer les besoins identifiés lors de l'initiative d'évaluation globale des besoins en Zambie, ainsi qu'un programme régional supplémentaire relatif à la situation au Zimbabwe.



Budget (dollars E.-U.)						
Pays	2008			2009		
	Budget annuel	Budget supplémentaire	Total	Budget annuel	Budget supplémentaire	Total
Afrique du Sud	7 127 158	5 373 832	12 500 990	7 865 927	2 230 529	10 096 456
Angola	4 632 000	0	4 632 000	4 305 132	0	4 305 132
Botswana	2 469 909	1 401 869	3 871 778	2 159 097	389 408	2 548 505
Malawi	2 693 492	0	2 693 492	2 358 012	0	2 358 012
Mozambique	2 521 686	1 635 514	4 157 200	2 275 240	420 561	2 695 801
Namibie	2 556 195	0	2 556 195	2 663 690	0	2 663 690
Zambie	8 835 503	1 134 579	9 970 082	13 486 725	230 529	13 717 254
Zimbabwe	2 109 371	0	2 109 371	2 439 226	4 604 802	7 044 028
Activités régionales ¹	2 000 000	0	2 000 000	3 362 000	0	3 362 000
Total	34 945 314	9 545 794	44 491 108	40 915 049	7 875 829	48 790 879

¹ Inclut la consolidation des systèmes d'enregistrement, la délivrance de papiers d'identités et la détermination du statut des réfugiés en Afrique australe, le rapatriement individuel des réfugiés, la réinstallation, ainsi que les activités liées aux relations extérieures.

Note: Le budget-programme supplémentaire n'inclut pas un prélèvement de sept pour cent opéré sur les contributions afin de couvrir les dépenses indirectes du HCR.